

COMMUNIQUE

Par visa n° OA/11/002 du 31 mars 2011, le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers a autorisé la fusion-absorption de la société EQUIPBAIL-BENIN par la société BANK OF AFRICA-BENIN, par augmentation de son capital de 72 680 000 FCFA. L'opération entraîne la création de 7 268 actions nouvelles BOA-BENIN, de valeur nominale unitaire de 10 000 FCFA, pour la rémunération des ex-actionnaires de la société EQUIPBAIL-BENIN.

Sous l'égide de la BRVM, l'opération se réalisera selon les modalités suivantes :

SGI chargée de l'opération :

La SGI ACTIBOURSE est chargée de la conduite de l'opération dans le respect des textes réglementaires en vigueur sur le marché financier régional.

Echange des titres

L'échange des titres aura lieu les **13 et 14 juillet 2011**

Au cours de cette période, chaque actionnaire de la société EQUIPBAIL-BENIN devra se rendre auprès de sa SGI pour signer un ordre en vue de l'échange de ses titres EQUIPBAIL-BENIN contre des titres BOA-BENIN, en application de la parité d'échange, soit 6 actions BOA-BENIN pour 25 actions EQUIPBAIL-BENIN apportées. Un bulletin d'échange sera tenu à la disposition des actionnaires à cet effet.

Gestion des rompus

Les rompus subsistant à la fin de la période d'échange seront rachetés d'office, au cours du marché, par le Compte de liquidité mis en place par l'Émetteur.

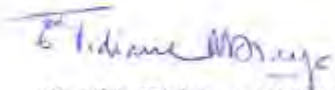
Cotation des nouvelles actions

La cotation des nouvelles actions BOA-BENIN (assimilables aux anciennes actions BOA-BENIN) se fera à partir du **2 août 2011**.

Consultation de la note d'information

La Note d'information relative à cette fusion-absorption sera disponible pendant le déroulement de l'opération auprès de la BRVM, des Antennes Nationales de Bourse, des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation et au siège de la Bank Of Africa-BENIN.

Pour la BOA-BENIN,


Cheikh Tidiane N'DIAYE

Directeur Général